



Le 5 mai 2014

Monsieur Raymond Théberge
Président du Sénat académique
Université de Moncton

Objet : Déclarations publiques des membres du comité sur la viabilité dans les médias en mars 2014

Monsieur le Président,

Je vous écris à titre de présidente de l'Association des bibliothécaires, professeures et professeurs de l'Université de Moncton, suite à un vote unanime de notre Conseil d'administration pour condamner fermement les déclarations publiques inacceptables de deux membres du comité sur la viabilité des programmes, lesquels sont non seulement des membres du Sénat académique, mais aussi, fait très aggravant, Vice-recteur adjoint à l'enseignement (Jean-François Richard) et Doyen de la Faculté des sciences (Francis LeBlanc). Je fais référence ici aux déclarations qui ont été publiées dans *l'Acadie nouvelle* et dans *l'Étoile* en mars dernier. Il nous apparaît en effet tout à fait incroyable et inacceptable que des administrateurs de notre institution, l'Université de Moncton, se prononcent sur la place publique contre une décision du Sénat académique, qui représente un organe fondamental de l'institution. Il s'agit là, vous en conviendrez, d'un précédent tout à fait regrettable et fâcheux.

Nos membres se sont dit être également très choqués de constater un tel manque de déontologie professionnelle venant de la part de deux administrateurs, qui sont tenus au devoir de réserve, mais aussi un tel manque d'esprit démocratique, dans une institution qui doit incarner cet esprit de la manière la plus exemplaire qui soit.

Outre le fait que l'on doit déplorer l'initiative personnelle de ces deux administrateurs, il nous faut également dénoncer la teneur de leurs propos, soient parce qu'ils sont trompeurs, soit parce qu'ils sont à la limite diffamatoires, ou encore parce qu'ils équivalent à des procès d'intention tout à fait inacceptables. Je me contente de citer ici les propos les plus graves tenus par Messieurs Richard et LeBlanc au sujet de la réunion du Sénat académique du 6 mars dernier, et des reproches qu'ils font aux sénatrices et sénateurs qui se sont opposés au rapport (propos tirés de *l'Étoile*, 13 mars 2014) :

1/3

« manœuvre politique regrettable » ; « refus de discuter » (alors qu'on a eu une très longue discussion ce jour-là) ; ils ont « invalidé le rapport » (non, il n'a pas été reçu, ce n'est pas la même chose) ; « Ça a été orchestré, c'est clair » ; « ils sont arrivés au Sénat avec 20 votes pour bloquer le rapport », comme s'il s'agissait d'une embuscade et comme si ces 20 votes auraient été soutirés ou forcés !!!

Pour ne commenter que l'une de ces affirmations, concernant « l'orchestration » des événements, il faut savoir que tous les membres du Sénat qui avaient des questions et des critiques à adresser au comité ont été complètement surpris de la tournure des événements le matin – nous nous étions préparés assidument pour poser des questions et discuter !!! Dire que la non réception du document était « orchestrée » est tout simplement contrefactuel.

Ne se contentant pas de faire des procès d'intention et de tenir des propos inexacts, Messieurs Richard et LeBlanc sont allés encore plus loin dans leur entreprise de disqualification des positions tenues vis-à-vis du rapport en déclarant que les critiques des membres du Sénat étaient des « critiques vides », et qu'elles « n'ont rien soulevé de précis ». Ces propos induisent que les personnes qui ont émis ces critiques étaient incompetentes à bien juger le rapport. C'est là à tout le moins un manque de respect pour l'intelligence de ces personnes et du travail d'analyse qu'elles ont fait du rapport, et surtout, une marque de mépris envers les sénatrices et les sénateurs qui ne pensent pas comme eux.

En ce qui concerne leur dénonciation publique d'un vote démocratique du Sénat en raison d'une « faible majorité », il faut rappeler à tout le monde que le projet d'étude de la viabilité des programmes lui-même n'a jamais fait consensus dès le début, et que le vote qui a permis la création du 2^e comité et l'adoption de leur grille d'analyse était encore plus serré que le vote du matin au Sénat. Les membres du Sénat de l'époque auraient donc pu dénoncer cette « faible majorité » sur la place publique, ce qu'ils n'ont pas fait par simple respect du processus démocratique.

En outre, dans les propos qu'ils ont tenus publiquement, Messieurs Richard et LeBlanc ont soigneusement évité de parler du résultat du *deuxième* vote en après-midi, suite à plus de deux heures de discussion intense entre les membres du Sénat, et qui, cette fois, était clairement majoritaire : 24/12, soit 2/3 des sénatrices et sénateurs ont rejeté ce rapport.

Si les réponses reçues aux nombreuses questions soulevées par plusieurs membres du Sénat avaient été convaincantes, le résultat du vote n'aurait pas eu de raison de changer par rapport à celui du matin.

Par leur initiative personnelle de ne pas respecter leur devoir de réserve, et par la teneur de leur propos, souvent méprisants envers les sénatrices et les sénateurs, ces deux administrateurs de l'Université de Moncton ont contribué à donner une image négative de notre institution, et plus spécialement de l'un de ses organes les plus importants, le Sénat académique.

Nos membres vous demandent donc, à titre de Président du Sénat académique, mais aussi à titre de Recteur et Vice-chancelier de l'Université de Moncton, de bien vouloir faire comprendre à quiconque l'ignorerait encore que notre université est une institution démocratique et respectueuse des personnes qui la composent et qui la servent au meilleur de leurs connaissances.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.


Marie-Noëlle Ryan
Présidente de l'ABPPUM

c. c. M. Jean-François Richard, Vice-recteur adjoint à l'enseignement
M. Francis Leblanc, Doyen de la Faculté des sciences
Membres de l'ABPPUM
M. Daniel Héту, président de l'APPUMCS
Mme. Blanca Navarro Pardiñas, présidente de l'ABPPUMCE